



Église des Pays de l'Ain

1^{er} janvier 2016

n° 1

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

Sommaire en dernière page

Accueillez donc Jésus et soyez avec lui des artisans de paix !

Nous vivons actuellement dans un contexte particulièrement difficile qui génère fréquemment des peurs, des angoisses et des réflexes de repli sur soi. Chacun est nécessairement marqué par les actes de guerre perpétrés à Paris par l'Etat Islamique, la recherche laborieuse d'accords par les gouvernants pour lutter efficacement contre le réchauffement de la planète, les graves déséquilibres mondiaux et les déplacements massifs de populations qu'ils engendrent, le climat délétère des récentes élections régionales, les problèmes sociaux, économiques et moraux qui envahissent le quotidien...

Si ce contexte est lourd, c'est bien parce que derrière tous ces problèmes certes inquiétants se profile une réalité très concrète que nous voulons nous cacher dans une société avant tout préoccupée de progrès et de bien-être individuel : nous sommes tous des êtres mortels ! Soudainement nous réalisons avec force que nous sommes chacun la victime potentielle d'un attentat meurtrier ; que demain notre vie sera peut-être menacée par la pollution de l'air ainsi que par le manque d'eau et de nourriture ; qu'après-demain notre habitation est susceptible de disparaître sous des pluies diluviennes... Bref,

nous prenons conscience que la vie est fragile et que la mort est à notre porte. Mais nous ignorons comment gérer cette perspective, en raison du dramatique manque spirituel de notre société. Alors nous voici brutalement interrogés sur le sens de tout ce que nous faisons. Notre existence serait-elle absurde ?

Or c'est précisément dans cette situation fort ténébreuse et qui pourrait faire douter de l'avenir de l'humanité, que vient retentir la Bonne Nouvelle de Noël ! Dans la nuit de Noël, sera en effet proclamée cette annonce du prophète Isaïe : *Le peuple qui marchait dans les ténèbres a vu se lever une grande lumière ; et sur les habitants du pays de l'ombre, une lumière a resplendi.* Paradoxalement cette grande lumière qui provoque la dissipation des ténèbres est humble, discrète et toute ordinaire en apparence, puisqu'il s'agit simplement d'un *nouveau-né emmailloté et couché dans une mangeoire*, comme nous le révélera l'évangile de la nuit sainte. Nous constatons que lorsque Dieu se manifeste, il n'intervient pas de manière violente ni tonitruante, mais

*Illustration : Adoration des Mages (détail)
1734, Jacques Blangely
co-cathédrale Notre-Dame de Bourg*

dans la fragilité d'un nourrisson. Jésus, celui que la Bible nomme le *Prince de la Paix* et identifie comme le *Dieu-fort*, vient écraser les forces de mort en se faisant petit enfant et en livrant sa vie sur la croix !

Pourtant cet être on ne peut plus vulnérable dérange bien du monde, puisqu'il est même des esprits chagrins qui prétendent faire disparaître les crèches et les croix de l'espace public ! Pourquoi cet enfant innocent dérange-t-il ? Serait-il dangereux ? Faut-il le craindre ? Oui, il vient remettre en cause et contester les idoles du pouvoir et de l'avoir, parce qu'il nous révèle qu'une seule réalité est éternelle, à savoir l'amour qui se donne. La consommation ne satisfait pas l'homme dont le cœur est fait pour autre chose que des biens consommables. L'exercice du pouvoir n'a qu'un temps. Mais *l'amour ne passera jamais !*

Il y a plus de 2000 ans, à Bethléem, l'événement de Noël n'a pas fait grand bruit et n'a mobilisé que quelques bergers. Aujourd'hui encore, beaucoup de gens se réuniront, feront la fête, s'agiteront de bien des manières. Mais peu prendront le temps de se rendre à l'Eglise pour rendre hommage à Celui qui vient. Au cœur de la nuit de Noël, seuls ceux qui, comme les bergers, ont une âme d'enfant et un cœur ouvert sont capables de reconnaître que c'est Dieu qui est humblement présent au milieu de nous, couché là, dans la mangeoire, entre l'âne et le bœuf. Découvrant combien Dieu est proche d'eux, compatissant, les rejoignant dans leurs diverses pauvretés, ils s'émerveillent, se prosternent, adorent et chantent les louanges de Dieu, à l'unisson avec les anges qui proclament *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes, qu'il aime.*

Si le pape François a instauré un jubilé exceptionnel de la Miséricorde, c'est parce que nous avons tous besoin d'accueillir la Miséricorde divine, de nous en imprégner

toujours davantage et de la répandre sur le monde qui souffre. Elle seule peut rompre et briser définitivement le cercle infernal de la violence et de la mort. Ne laissez pas la peur vous dominer ! Accueillez donc Jésus et soyez avec lui des artisans de paix, vainqueurs du mal par l'amour qui se donne sans compter ! Là réside la grandeur et la dignité de notre humanité !

+ Pascal Roland
Noël 2015

*Ouverture de la Porte de la Miséricorde
par Mgr Roland à Ars,
le 13 décembre 2015*



Agenda de notre évêque

Du dimanche 27 décembre au dimanche 3 janvier

- Prédication d'une retraite pour jeunes en discernement de vocation à l'Abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire

Mardi 5 janvier

- Rencontre de l'économiste et du vicaire général
- Conseil diocésain des Affaires économiques
- Vœux au personnel de l'évêché
- Conseil diocésain de l'enseignement catholique

Mercredi 6 janvier

- Rencontre du directeur diocésain de l'Enseignement catholique
- Rencontre des prêtres âgés de Seillon-Repos
- Rencontre des confirmands de l'Institution Saint-Pierre de Bourg-en-Bresse
- Conférence du P. Sauzet

Jeudi 7 janvier

- Conseil épiscopal

Du vendredi 8 janvier au lundi 11 janvier

- Visite pastorale du groupement paroissial de Nantua

Mardi 12 janvier

- Conseil permanent de la Conférence des évêques de France à Paris

Du mercredi 13 au dimanche 17 janvier

- Visite pastorale du groupement paroissial de Saint-Martin - Combe du Val

Jeudi 14 janvier

- Haltes spirituelles sur la Miséricorde à Montréal-la-Cluse

Lundi 18 et mardi 19 janvier

- Formation permanente du presbyterium « Ministre de la Miséricorde » à Ars

Mardi 19 janvier

- Conseil épiscopal à Ars

Mercredi 20 janvier

- Journée avec les chefs d'établissement et les adjoints en pastorale scolaire de l'enseignement catholique à Lyon

Jeudi 21 janvier

- Halte spirituelle sur la Miséricorde à Ars

Vendredi 22 janvier

- Comité canonique de la CORREF à Paris

Samedi 23 janvier

- Professions perpétuelles de deux sœurs dominicaines du Cœur Immaculé de Marie à la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg-en-Bresse
- Préparation des catéchumènes à l'appel décisif
- Messe et dîner avec les résidents de l'EHPAD Bon-Repos à Bourg

Du dimanche 24 janvier au mardi 2 février

- Session à Rome pour la clôture de l'Année de la vie consacrée

*Lâcher de ballons à Ars
le 13 décembre 2015*



Constitution du Conseil presbytéral 2016-2019



« Proclamez la Bonne Nouvelle » Mc 16, 15

PASCAL ROLAND

Par la grâce de Dieu et l'autorité apostolique du Saint-Siège
ÉVÊQUE DE BELLEY-ARS

1. Vu les Statuts du conseil presbytéral, en date du 7 juin 2013 (cf. EPA 2013, n° 6, juin);
2. Vu la constitution du conseil presbytéral, ad experimentum pour une durée d'an, en date du 18 janvier 2013 (cf. EPA 2013, n° 2, février) et sa confirmation, en date du 21 juin 2014 (cf. EPA 2014, n° 7, juillet) ;
3. Vu le résultat des élections pour le renouvellement du conseil presbytéral, en date du 11 décembre 2015 ;
4. Vu le can. 501, § 1.

CONSTITUE LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL PRESBYTERAL

Art. 1 – Le conseil presbytéral qui entourera l'Evêque à dater du 15 février 2016 sera composé des membres suivants :

1° Membre de droit :

P. Frédéric PELLETIER (vicaire général)

2° Membres élus :

- P. Bruno BOUCLY (curé, Ambérieu-en-Bugey)
- P. Patrice CHOCHOLSKI (curé, recteur, sanctuaire d'Ars)
- P. Michaël GABORIEAU (vicaire, Belley)
- P. Georges GUIFFRAY (aumônier de Seillon-Repos)
- P. Christian JOSSELIN (religieux, chancelier)
- P. Sylvain MARIAUD (curé, Meximieux)
- P. Marc MARTIAL (curé, ND de Bourg-en-Bresse)
- P. Michel-Jean PILLET (curé, Trévoux-Jassans)
- P. Xavier RENDU (curé, Feillens)
- P. Laurent REVEL (pastorale des jeunes)

3° Membre nommé par l'Évêque afin que le conseil représente une plus grande diversité :

P. Emmanuel Joseph KABEMBA (curé, Ceyzériat)

4 • EPA Janvier 2016

4° Membres suppléants : Si l'un des prêtres élus ne pouvait plus remplir son mandat, il serait remplacé par le premier des prêtres suppléants suivants (et ainsi de suite) :

P. Grégoire DE KERMENGUY (curé, Cessy et Gex)

P. Roch VALENTIN (Sup. 2^e cycle, Séminaire SJMV)

P. Roger HEBERT (curé, Bellegarde,)

P. René CATHERIN (auxiliaire, Bellegarde)

P. Etienne PROST (administrateur, Culoz)

Art. 2 – Les membres du bureau seront élus lors de la première session de ce nouveau conseil.

Art. 3 – Le conseil presbytéral est ainsi constitué pour une durée de trois ans, à dater du 15 février 2016.

Art. 4 – Les membres du conseil épiscopal qui ne sont pas membres du conseil presbytéral sont ordinairement associés aux travaux des sessions à titre d'invités. Ils ne participent pas aux votes.

Ce décret sera promulgué dans *Église des Pays de l'Ain*, numéro du 1^{er} janvier 2016.
Nonobstant toutes choses contraires.

*Donné à l'évêché de Belley-Ars,
Le samedi 12 décembre 2015.*

† Pascal Roland

Par mandement :

P. Christian Josselin

Chancelier

Procession pour l'ouverture de l'année jubilaire à Ars le 13 décembre 2015



Décret sur les pèlerinages diocésains

PASCAL ROLAND

Par la grâce de Dieu et l'autorité apostolique du Saint-Siège

ÉVÊQUE DE BELLEY-ARS

- Vu la Charte des pèlerinages (cf. EPA 1981, n°14, 3 juillet 1981) ;
- Vu la Note juridique d'octobre 2007 de la Conférence des évêques de France au sujet de l'organisation des pèlerinages et de la mission confiée aux directeurs diocésains des pèlerinages ;
- Vu la Note éditée par l'Association Nationale des Directeurs Diocésains de Pèlerinage et la Mutuelle Saint-Christophe, le 16 novembre 2015 ;
- Vu l'article L211-2 du Code du tourisme définissant la catégorie du voyage organisé à laquelle est assimilé un pèlerinage : dépasser 24h, être vendu à un prix tout compris et couvrir au moins deux prestations (transport, restauration, hébergement, activités) ;
- Vu les exigences civiles du Code du tourisme relativement à l'organisation des pèlerinages, en particulier la nécessité et les conditions d'une immatriculation ;
- Vu l'obligation de la consolidation des comptes de l'association diocésaine en vertu de la loi civile 2003-709 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;
- Vu l'avis émis par le Commissaire aux comptes par une note du 11 décembre 2015 ;
- Vu les canons 22, 391 et 1290, §1 du Code de droit canonique.

DECIDE

1. Seul le directeur diocésain des pèlerinages, inscrit au registre des immatriculations, est habilité à donner l'accord écrit et la délégation nécessaire à un pèlerinage relevant de la responsabilité du diocèse, que ce pèlerinage soit pris en charge par le service diocésain des pèlerinages ou par une agence de voyages.
2. Pour l'organisation d'un pèlerinage qui relève de la responsabilité du diocèse, qu'il soit paroissial ou associatif, les organisateurs demanderont l'accord écrit préalable du directeur diocésain des pèlerinages, en lui soumettant le projet au moins trois mois avant.
3. Un pèlerinage qui n'aurait pas reçu l'accord écrit du directeur diocésain des pèlerinages ne sera pas couvert par l'assurance du diocèse et ne bénéficiera pas de la garantie de rapatriement.
4. Pour la comptabilité de tout pèlerinage relevant de la responsabilité du diocèse, il est demandé que tous les encaissements et paiements soient exclusivement faits soit sur le compte du service des pèlerinages diocésains, soit sur le compte des paroisses.
5. Ne sont pas concernés par ces décisions les pèlerinages assimilés à une simple sortie : si leur durée est de moins de 24h, ou si le prix demandé aux pèlerins ne comprend qu'une seule prestation.

Ce décret sera promulgué dans *Église des Pays de l'Ain*, numéro du 1^{er} janvier 2016. Il entrera en vigueur immédiatement. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars, le vendredi 18 décembre 2015,

† Pascal Roland

Par mandement

P. Christian Josselin, Chancelier

Informations diocésaines

Décès

• **Madame Marie-Louise Monnoyeur**, maman du P. Piere-Yves Monnoyeur, née Jeannin en 1934, est décédée le 16 novembre 2015. La Messe des funérailles a eu lieu le jeudi 19 novembre en la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg-en-Bresse.

Le P. Pierre-Yves vous remercie de vos prières pour le repos de l'âme de sa maman et pour sa famille.

• **Madame Joaquina Asensio**, maman de François Asensio, diacre permanent, née Sanchez Soriano, est décédée le 2 décembre 2015 dans sa 96^e année. La Messe des funérailles a eu lieu le mardi 8 décembre en la chapelle du Prado à Lyon.

Admission d'un séminariste

Le vendredi 11 décembre, en la chapelle du Bon Pasteur du Séminaire d'Ars, Mgr Pascal Roland, a admis **Axel Albar**, séminariste en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle, comme candidat au sacerdoce pour le diocèse de Belley-Ars.

Mérite diocésain

Pour leurs années de dévouement et la qualité de leur service, Mgr Pascal ROLAND, sur la proposition de leurs curés, avec l'avis favorable des conseils pastoraux des paroisses, a remis la médaille d'or du Mérite diocésain aux personnes suivantes :

• **Madame Marie-Louise Métral**, le 28 novembre, à Thoiry, où elle rend service depuis 60 ans (chorale, association paroissiale, comptabilité).

• **Monsieur Michel Grospiron**, le 13 décembre, à Divonne, où il rend service depuis 74 ans (chorale).

Par cette décoration, l'évêque du diocèse veut récompenser symboliquement les précieux services rendus à l'Eglise et encourager les plus jeunes à suivre ces exemples de fidélité.

Clôture de l'Année de la Vie consacrée

La clôture de l'Année de la Vie consacrée sera célébrée dans le diocèse, à Bourg-en-Bresse, le dimanche 31 Janvier 2016, à 16 h, en la co-cathédrale Notre-Dame.

Tous les fidèles sont invités à participer avec les personnes consacrées du diocèse à cette célébration qui sera présidée par le P. Frédéric Pelletier, vicaire général. La célébration commencera par la lecture de la lettre du Pape François aux personnes consacrées et par quelques témoignages ; elle s'achèvera par la prière de l'office des Vêpres.

Mgr Pascal Roland participera à la clôture de cette Année à Rome, en sa qualité de président de la commission épiscopale pour la Vie consacrée.

Honoraires des prédicateurs et conférenciers

La Conférence des Évêques de France, la Conférence des religieux et religieuses de France et la Conférence des Supérieurs Majeurs de France ont établi des propositions d'honoraires pour rémunérer les prédicateurs, experts et conférenciers.

Ces montants sont indicatifs et constituent un minimum. Pour déterminer le montant de l'honoraire, il convient de tenir compte également du caractère plus ou moins spécialisé de l'intervention et du temps nécessaire à sa préparation.

Ces tarifs ne sont pas augmentés en 2016 : voir l'Annuaire du diocèse de Belley-Ars 2016, p. 222).

1 – Intervention d'une heure + Messe avec homélie : 67 €

2 – Conférence, exposé, expert intervenant pour une réunion d'une soirée : 92 €

3 – Une journée de récollection (2 interventions + Messe et homélie)

Expert intervenant dans une session d'une journée : 128 €

4 – Un week-end : 174 €

5 – Retraite ou session de plusieurs jours : 112 € / jour

Ordination diaconale de Maurice Notin

Le 21 novembre dernier, en la fête de la Présentation de la Vierge Marie, Monseigneur Pascal Roland a ordonné Maurice Notin diacre permanent en église Notre-Dame de la Miséricorde à Ars.

Maurice Notin est veuf, a 3 enfants et 7 petits-enfants. Il habite à Francheleins, dans le groupement paroissial de Montmerle. Avant de prendre sa retraite en 2005, il a travaillé en tant que contrôleur de travaux à la direction départementale de l'équipement (Loire , Doubs , Rhône) et, en fin de carrière, au conseil général du Rhône.

En étant ordonné diacre par Mgr Roland, Maurice Notin rejoint la fraternité des diacres de notre diocèse, qui compte à ce jour 14 diacres en mission ou à la retraite.

Par leur ordination, les diacres sont consacrés à Dieu d'une manière nouvelle par l'onction du Saint-Esprit et envoyés par le Christ au service du Peuple de Dieu « en vue de construire le Corps du Christ » (Ep 4, 12). Par la Liturgie des Heures, ainsi que par des temps d'oraison et d'adoration, les diacres sont aussi la voix des sans-voix auprès de Dieu et portent devant Lui leurs pauvretés, leurs joies et leurs espoirs.



Monseigneur Roland imposant les mains à Maurice Notin

Dans toutes les dimensions de leur vie, les diacres témoignent comme ministres de l'Eglise, de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ. Ils signifient autour d'eux, dans leur milieu familial, professionnel, associatif la présence du Christ Serviteur. Par leur ministère, les diacres sont un rappel constant de la mission de l'Eglise pour la diaconie, pour les plus pauvres, pour tous ceux qui se trouvent aux périphéries existentielles du 21^{ème} siècle.

Les missions particulières qui ont été confiées à Maurice sont les suivantes : d'abord une mission au sein de l'aumônerie du Centre Pénitentiaire de Bourg-en-Bresse dont Maurice est déjà membre ; une mission d'accompagnement et d'aide au discernement au sein du service des vocations en raison de son expérience auprès des jeunes. Maurice pourra répondre également aux demandes que pourrait lui adresser la Société Jean-Marie Vianney dont il est proche.

Pierre-Bernard Le Bas
Diacre



Soutien aux étudiants irakiens

L'Église de France s'engage pour soutenir les étudiants chassés de chez eux par l'Etat Islamique.

La progression de l'Etat Islamique en Irak a causé la fuite de plus de 150 000 personnes. Parmi ces réfugiés des étudiants... Ils ont quitté la région de Mossoul et la Vallée du Ninive pour Erbil, dans l'attente que la situation puisse se stabiliser. Mais à Erbil, l'enseignement se fait en kurde, langue que ne maîtrisent pas les réfugiés chaldéens.

Suite à une décision ministérielle, les étudiants de langue arabe sont transférés à la faculté de Kirkouk. Pour l'année 2015-2016, ils sont plus de 400 jeunes à prendre un nouveau départ.

Pour Mgr Youssif Thomas Mirkis, archevêque chaldéen de Kirkouk et Souleymanieh, que les jeunes restent en Irak se former est « la priorité et l'avenir de l'Irak ».

« L'Église de France soutient les étudiants en Irak » veut mobiliser les catholiques par une action commune autour de la prière et la collecte de fonds. L'objectif est de fournir logement, nourriture et connexion Internet à une promotion d'étudiants pour un budget total de 1 140 000 €.

Ce projet s'inscrit dans un partenariat entre l'Église de France, représentée par la Conférence des évêques de France, et l'Oeuvre d'Orient.

Les dons peuvent être effectués :

- Par chèque (à l'ordre de Œuvre d'Orient - Etudiants en Irak) :

L'Œuvre d'Orient/Etudiants en Irak

20, rue du Regard

75006 Paris

- Par internet sur

etudiantsenirak.catholique.fr.

AVEC L'ÉGLISE DE FRANCE
SOUTENEZ
LES **ÉTUDIANTS**
EN IRAK

“ Aider les futurs cadres à poursuivre leurs études en Irak est essentiel pour reconstruire le pays ”

Mgr Youssif Thomas Mirkis,
Archevêque chaldéen
de Kirkouk et de Souleymanieh

FAITES UN DON

Par chèque à L'Œuvre d'Orient,
« Étudiants en Irak »

20 rue du Regard - 75006 Paris

Don en ligne : etudiantsenirak.catholique.fr

Le budget annuel, pour 10 mois de scolarité,
par étudiant, s'élève à 3 000 €.

Conception: Eline Thoreau / Credits photo: © Jean-Michel GAUBERT/DCB



Vous retrouverez sur ce site toutes les informations sur ce soutien.

L'Œuvre d'Orient délivrera un reçu fiscal permettant une réduction d'impôts de 66% dans la limite des 20% du revenu imposable.

A la demande de Mgr Roland, des affiches, des dépliants et des enveloppes de don sont disponibles, pour que les paroisses puissent relayer cette campagne qui durera tout au long de l'année 2016. Merci de commander ces supports de communication auprès du service communication du diocèse : sdpc01@gmail.com.

Agenda diocésain

Conférence du P. Sauzet sur Israël et la Palestine

Mercredi 6 janvier à 20 h, à la Maison Jean-Marie Vianney

« *En Palestine-Israël : Situation actuelle - En France : Le défi de vivre ensemble* »

Avec le P. Jean-Claude Sauzet, ancien aumônier national du CCFD.

Journée de la diaconie

Samedi 9 janvier 2016 de 9 h 30 à 17 h à la Maison Jean Marie Vianney

Journée sur le thème « *Rencontrer... Accompagner... Ecouter... Aller à la recherche de celui qui est perdu.* »

- Matinée autour de la Parole de Dieu
- Repas festif : buffet garni par chacun
- Après-midi : témoignages, ateliers, échanges

Contact : diaconie.belley.ars@free.fr - 06 18 28 08 56 - 04 74 37 36 80

Haltes spirituelles

Haltes spirituelles organisées par les Services diocésains de catéchèse et du catéchuménat avec Mgr Pascal Roland, sur le thème « *Soyez miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux* » (Luc 6, 36).

• **A Montréal-la-Cluse** (salle paroissiale) le **jeudi 14 janvier 2016** de 9 h 30 à 16 h.

Inscription : cateain01@wanadoo.fr

• **A Ars-sur-Formans** (Sanctuaire) le **jeudi 21 janvier 2016** de 9 h 30 à 16 h.

Inscription : marielaurecrzt@gmail.com

• **A Bourg-en-Bresse** (chapelle des Vennes) le **samedi 6 février 2016** de 14 h à 19 h.

Inscription : cateain01@wanadoo.fr

• **A Belley** (Maison St-Anthelme) le **jeudi 3 mars 2016** de 9 h 30 à 16 h.

Inscription : mlneyrand@hotmail.fr

• **A Meximieux** (salle paroissiale) le **samedi 5 mars 2016** de 14 h à 19 h.

Inscription : paroisse.mex@gmail.com

Soirées de préparation aux JMJ

Trois soirées de préparation des JMJ en archidiaconés sont organisées :

• Le samedi 16 janvier pour l'archidiaconé Saint-Anthelme, à Nantua à 15 h.

• Le samedi 30 janvier pour l'archidiaconé Saint-Pierre Chanel, à Montrevel-en-Bresse à 15 h.

• Le samedi 6 février 2016 pour l'archidiaconé Saint-Jean-Marie Vianney, à Meximieux à 15 h.

Contact : paje.ain@gmail.com

Sommaire

- P. 1-2 : Message de Noël de Mgr Roland
- P. 3 : Agenda de notre évêque
- P. 4-5 : Constitution du Conseil presbytéral 2016-2019
- P. 6 : Décret sur les pèlerinages diocésains
- P. 7 : Informations diocésaines
- P. 8 : Ordination diaconale de Maurice Notin
- P. 9 : Soutien aux étudiants irakiens
- P. 10 : Agenda diocésain

Église des Pays de l'Ain - Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912 - Date de parution : 1^{er} janvier 2016

Directeur de la publication : Guilhem Duval

Rédaction et mise en page : SDPC - Crédits photos : SDPC

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154 – 01004 Bourg-en-Bresse Cedex - 04 74 32 86 69 - sdpc01@gmail.com
catholique-belley-ars.cef.fr